

**Gardiens de la fragilité : Bibliothèques publiques, héritage
immatériel et diversité culturelle**
**Guardians of the Fragile: Public Libraries, Cultural Heritage
and Diversity**
**Guardianes de la fragilidad: Bibliotecas públicas, legado
inmaterial y diversidad cultural**

Edgardo Civallero et Denis Lacroix

Volume 53, numéro 4, octobre–décembre 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1030780ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1030780ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la
documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Civallero, E. & Lacroix, D. (2007). Gardiens de la fragilité : Bibliothèques
publiques, héritage immatériel et diversité culturelle. *Documentation et
bibliothèques*, 53(4), 211–215. <https://doi.org/10.7202/1030780ar>

Résumé de l'article

D'une part, l'auteur propose une révision des définitions, des normes et des recommandations internationales relatives au patrimoine, à l'identité et à la diversité culturelle et à leur protection et, d'autre part, à la bibliothèque publique. Par leur analyse comparative, il souhaite faire ressortir le rôle important réservé aux services d'information qui se chargent de la récupération, de la conservation, de la protection et de la diffusion de la culture et de la mémoire humaines.

Gardiens de la fragilité Bibliothèques publiques, héritage immatériel et diversité culturelle

LIC. EDGARDO CIVALLERO*

Université nationale de Córdoba
Córdoba — Argentine
edgardocivallero@gmail.com
www.thelogofalibrarian.blogspot.com

Avec la collaboration de DENIS LACROIX

Bibliothécaire de langues romanes
University of Alberta, Canada

RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

D'une part, l'auteur propose une révision des définitions, des normes et des recommandations internationales relatives au patrimoine, à l'identité et à la diversité culturelle et à leur protection et, d'autre part, à la bibliothèque publique. Par leur analyse comparative, il souhaite faire ressortir le rôle important réservé aux services d'information qui se chargent de la récupération, de la conservation, de la protection et de la diffusion de la culture et de la mémoire humaines.

Guardians of the Fragile : Public Libraries, Cultural Heritage and Diversity

The author suggests that the definitions, standards and international practices regarding the protection of cultural heritage, identity, diversity, on the one hand, and public libraries, on the other, be revised. In a comparative analysis, he wishes to underscore the importance of information services whose responsibility it is to collect, conserve, protect and make available the collective memory of humankind.

Guardianes de la fragilidad : Bibliotecas públicas, legado inmaterial y diversidad cultural.

El autor propone una revisión de las definiciones, normas y recomendaciones internacionales relativas, por un lado, al patrimonio, a la identidad y a la diversidad cultural así como a su protección y, por otro lado, a la biblioteca pública. A través de su análisis comparativo, desea destacar el papel importante reservado a los servicios de información que se encargan de la recuperación, conservación, protección y difusión de la cultura y de la memoria de la humanidad.

« La mémoire est à la base de la personnalité individuelle, de même que la tradition est à la base de la personnalité collective d'un peuple. Nous vivons dans et pour les souvenirs, et notre vie spirituelle est l'effort que nous déployons pour que nos souvenirs se perpétuent et deviennent espoirs, pour que notre passé devienne notre futur »

Miguel de Unamuno
(Écrivain espagnol, 1864-1936)

LE « PATRIMOINE » SE DÉFINIT comme l'héritage hétérogène constitué d'éléments environnementaux et culturels, matériels ou non, qui se transmettent entre générations et qui établissent la base à partir de laquelle tous les peuples construisent et orientent leur identité et leur vision du monde.

Selon les résultats dévoilés à la Réunion internationale d'experts à Turin (Unesco, 2001), le concept de patrimoine inclut :

« [...] les techniques assimilées par les peuples, avec les connaissances, les compétences et la créativité qui les nourrissent et qu'ils développent, les produits qu'ils créent et les recours, espaces et autres aspects du contexte social et naturel nécessaires pour qu'ils perdurent. »

Il s'agit d'un ensemble d'éléments qui constituent la mémoire de groupe d'une communauté : paysages, sons, œuvres ou constructions qui parlent du chemin parcouru par un peuple, de ses recherches, de ses motivations et espoirs, de ses défaites et des causes de son apparition ou de sa disparition.

En reflétant l'histoire d'un groupe humain, ces éléments exposent aussi la forme et les conditions selon lesquelles les personnes se rapprochent de leur environnement ou de leur monde magique et religieux. La compréhension des lois qui régissent l'univers — matériel et spirituel — est indispensable à la survie communautaire et elle constitue la source inspiratrice d'innombrables expressions et de biens culturels. En plus de donner à un peuple une certaine continuité par rapport aux générations antérieures, ces éléments sont

* Edgardo Civallero (Buenos Aires, 1973) est diplômé en bibliothéconomie et en documentation de l'Université nationale de Córdoba (Argentine). Son champ de compétence inclut les services documentaires aux peuples indigènes et aux communautés rurales ainsi que la collecte de traditions orales en langues minoritaires et menacées. Il a réalisé un abondant travail de terrain (2001-2006), a publié des livres et des articles et donné des cours et des conférences sur ces thèmes.

** Edgardo Civallero (Buenos Aires, 1973) holds a degree in library science from the Universidad Nacional de Córdoba (Argentina). His area of expertise includes library service to First Nations people and rural communities as well as the oral traditions of minority languages that are at risk of disappearing. He has been active in the field (2001-2006), has published several books and articles, and has conducted courses and lectures on these themes.

*** Edgardo Civallero (Buenos Aires, 1973) es diplomado en biblioteconomía y documentación de Universidad Nacional de Córdoba (Argentina). Su campo de competencia incluye los servicios documentales a los pueblos indígenas y a las comunidades rurales así como la recolección de tradiciones orales en lenguas minoritarias y amenazadas. Ha realizado un exhaustivo trabajo de campo (2001-2006), publicado libros y artículos y dado cursos y conferencias relativos a estos temas.

importants pour l'identité et pour la sauvegarde de la diversité et de la créativité humaine.

Dès lors, on peut effectuer une distinction évidente entre deux catégories particulières de patrimoine : le « naturel » et le « culturel » (Unesco, 1998). Ce dernier possède le rapport le plus intime avec la nature humaine, représentant le produit le plus riche de l'intellect et de la sensibilité de l'homme.

Selon la définition proposée par l'UNESCO (1982), le « patrimoine culturel » d'un peuple inclut les œuvres de ses artistes, architectes, musiciens, écrivains et scientifiques, de même que le travail des artistes anonymes, les expressions de spiritualité populaire et l'ensemble des valeurs qui donnent un sens à la vie. Ceci inclut autant les œuvres tangibles qu'immatérielles à travers lesquelles s'exprime la créativité d'un peuple.

La plus grande partie du précieux héritage — employé, joué, rejoué, augmenté et enrichi tous les jours — n'est pas matériel. Effectivement, l'héritage culturel humain n'est pas réduit aux expressions de nature matérielle. Ce qui n'est pas palpable — sons, sentiments, sensations, pensées et croyances — constitue le « patrimoine culturel immatériel ». Celui-ci constitue une myriade de manifestations présentes dans l'esprit des peuples, qui en plus de canaliser les inquiétudes d'une communauté, servent à la production du patrimoine tangible en la guidant.

L'UNESCO (1989) définit cet « héritage immatériel » comme l'ensemble des formes de culture traditionnelle et populaire ou folklorique, c'est-à-dire, les œuvres collectives qui émanent d'une culture et découlent de la tradition. La définition coïncide pratiquement avec celle de « culture » :

« [...] ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

(Unesco, 1982)

Les coutumes, récits, langues, musique, danses, rites, fêtes, médicaments, cuisine, costumes, jeux, théâtre et habiletés techniques (par exemple, la construction des outils ou les connaissances agricoles) font partie de cette mosaïque énorme qui accorde des caractéristiques uniques à un peuple et le dote d'une richesse inestimable.

Toutes les traditions se transmettent généralement à travers l'expression orale, la danse ou la musique, dans le cadre d'activités collectives qui, non seulement, enrichissent les liens sociaux au sein d'une communauté, mais facilitent en plus la socialisation des individus et l'élaboration de l'identité de groupe.

Oralité et langues menacées

« Quand ils [les aînés des peuples autochtones] mourront, cela sera comme si, pour vous et votre civilisation, toutes les bibliothèques fussent brûlées. »

Léopold Sedar Senghor
(Poète et homme politique
sénégalais, 1906-2001)

L'usage des moyens de transmission collectifs et « instables » (lesquels dépendent de la mémoire humaine, toujours faible et variable) donne au patrimoine immatériel une nature en même temps inconstante et dynamique, animée par une immense capacité de transformation et de régénération.

La « tradition orale » est un système qui permet de perpétuer l'héritage immatériel d'un peuple. L'oralité est encore très importante parmi les peuples autochtones, les communautés rurales et les groupes minoritaires (Unesco, 1987). Elle n'est pas limitée aux sociétés traditionnelles : dans les milieux urbains, un patrimoine culturel immense se perpétue grâce à ce canal.

Les contenus communiqués oralement possèdent une double valeur intrinsèque. Ils codifient les connaissances de groupes et de secteurs qui, dans la plupart des cas, n'ont pas accès à la communication écrite, ne connaissent pas les habiletés de la lecture-écriture (en raison de l'analphabétisme ou de l'agraphie) ou ne trouvent pas d'espaces pour verser leurs idées sur des supports stables. La connaissance n'inclut pas seulement des savoirs traditionnels ou folkloriques. Elle regroupe aussi les discours alternatifs aux idéologies dominantes et les histoires de peuples vaincus à travers le temps et les générations.

Le recours à l'expression orale suppose un emploi soigné et créatif de différentes langues, majoritaires et minoritaires. Quant à ces dernières, la tradition orale favorise la survie des paroles et des sons qui sont menacés de recul ou de disparition (Unesco, 2003a). Ces langues prennent toute leur importance dans la diversité humaine dont elle constitue une partie irremplaçable sur laquelle se construisent et s'établissent des centaines d'identités. De fait, chaque culture exprime, à travers ses mots et ses règles grammaticales, sa vision et sa compréhension de l'univers. Sans elles, les individus et les groupes adoptent des langues étrangères, perdent progressivement leur identité culturelle et, avec cela, disparaît leur capacité à comprendre la réalité, à se connaître et à planifier l'avenir.

Identité et acculturation

« Nous savons que la perte de la mémoire hypothèque le futur. La personne qui ne peut pas apprendre du passé est condamnée à accepter le futur sans pouvoir l'imaginer. »

Eduardo Galeano
(Journaliste et écrivain
uruguayen, né 1940)

Pour beaucoup de peuples, le patrimoine immatériel représente une source inépuisable de faits et d'idées qui sustentent leur lutte pour le développement et pour l'orgueilleuse conservation de leur « identité » culturelle. Il s'agit de l'ensemble des traits et des caractéristiques qui rattachent un individu à un groupe précis et qui maintiennent une cohésion solide à l'intérieur d'une société, homogénéisant les coutumes, les règles de vie en commun et les codes de communication. En ce sens, les langues agissent comme un ciment, en agglutinant et en donnant un sens aux éléments culturels.

Selon la Déclaration de Bogotà (Unesco, 1978), l'identité culturelle est à la base de la vie des peuples : elle provient du passé et elle est projetée vers le futur ; elle n'est pas statique, mais elle est simultanément historique et dynamique et, pour cela, elle se perfectionne et se renouvelle constamment. L'identité culturelle s'enrichit au contact des traditions d'autres groupes. Ce rapport dialectique, d'échange d'idées et d'expériences, permet la croissance et la compréhension réciproques. À l'instar de la diversité et des patrimoines intangibles, l'UNESCO (2002) recommande à la communauté internationale de préserver et de protéger l'identité de chaque peuple, spécialement les minorités démographiques et culturelles.

La recommandation est rendue nécessaire car les patrimoines et les identités souffrent de terribles pressions de la part des idéologies et des cultures dominantes, représentées par les médias, les systèmes d'enseignement, les credo religieux, les politiques sociales et économiques, lesquelles représentent généralement la pensée et les langues euro-américaines. Ces pressions mènent à l'acculturation, à l'abandon progressif de sa propre culture ou d'une grande partie de celle-ci et à l'adoption des structures majoritaires. En plus de pertes identitaires alarmantes, l'homogénéisation qui en résulte menace la diversité humaine naturelle et anéantit les histoires locales, pourtant parties intégrantes du patrimoine universel.

Diversité et individualité

« L'unité du genre humain s'exprime dans la diversité de ses cultures. »

Franz Boas
(Anthropologue américain,
1858-1942)

La culture acquiert des formes diverses à travers le temps et l'espace. La diversité se manifeste par la pluralité et l'originalité des traits qui caractérisent les groupes et les sociétés humaines. La surface de la planète héberge aujourd'hui une infinité de communautés, lesquelles présentent des facettes uniques qui les révèlent précisément telles qu'elles sont. Elles ont des façons particulières d'aborder les problèmes, des mots différents pour un même concept, des images distinctes pour une même croyance, des rythmes et des sons uniques pour exprimer un même sentiment. Ces communautés construisent un panorama composé d'une infinité de morceaux certainement variables en leur forme, mais au contenu profondément identique.

Le premier article de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (Unesco, 2002) propose que cette dernière soit « reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures », car elle est une « source d'échanges, d'innovation et de créativité », tout en étant « pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant ».

Le développement d'une diversité créative exige la pleine réalisation des droits culturels, tels que définis par l'article 17 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948) et par les articles 13 et 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ONU, 1966). Aussi, les politiques nationales (promues par des idéologies pluralistes) doivent être propices aux échanges culturels et au développement. Elles doivent également augmenter les possibilités d'élection pour tous les citoyens, garantir la libre diffusion des idées et des œuvres et créer des conditions adéquates pour la production et la circulation de biens et de services culturels diversifiés (DUDC, art. 2, 3, 5 et 9).

Il est évident que la mosaïque se compose d'un ensemble hétérogène d'éléments qui affiche une originalité absolue à l'intérieur de ses individualités. En effet, chaque membre d'un groupe porte l'héritage de sa communauté en lui-même tout en l'exprimant d'une façon unique par ses croyances, ses capacités et ses actions. Il y a autant de cultures qu'il y a d'habitants dans le monde et chaque personne adapte son héritage à sa manière. Cette individualisation incite l'UNESCO à définir les « Trésors humains vivants » (Unesco, 2003b), comme des personnes uniques qui incarnent parfaitement les habiletés et les techniques nécessaires à la manifestation de certains aspects de la vie culturelle d'un peuple et à la subsistance de son patrimoine.

Bibliothèques

« Le livre est la lumière du cœur, le miroir du corps. »

Codex Miscelaneus, texte du
XI^e siècle.

Le Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la bibliothèque publique (Unesco, 1994) proclame la confiance que la communauté internationale accorde à cette catégorie d'établissement. La bibliothèque est une « *force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information* » et un « *moyen essentiel de susciter la paix et de contribuer au bien-être spirituel parmi les hommes et les femmes* ».

Le Manifeste fait ressortir, entre autres, les missions suivantes pour les bibliothèques :

- Contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts, le progrès scientifique et l'innovation (point 5) ;
- Donner accès aux expressions culturelles de tous les arts du spectacle (point 6) ;
- Encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle (point 7) ;
- Soutenir la tradition orale (point 8).

Il existe, donc, sur le plan international une volonté de faire de la bibliothèque publique un espace de récupération et de diffusion des savoirs, des plus traditionnels aux plus aléatoires (par exemple, la tradition orale). De même, le Manifeste désire récupérer et propager les formes d'expression de tous les peuples, cherchant à préserver la diversité culturelle et, à travers sa reconnaissance et sa diffusion, à obtenir une plus grande compréhension et acceptation parmi les différentes cultures. Ce n'est qu'à partir de matériaux riches et variés, que l'on peut instaurer un dialogue interculturel prometteur ainsi que l'existence pacifique et solidaire de sociétés multiculturelles et plurilingues. Les associations — comme l'IFLA et l'ALA (*American Library Association*) — orientent leurs travaux de recherche vers le développement de modèles pratiques, pour que ces idées deviennent réalité. Au-delà de la sauvegarde de la connaissance humaine, le Manifeste met l'accent sur une thématique récurrente : la capacité des bibliothèques à créer des sociétés informées et libres. Ceci implique la prise indépendante de décisions, l'accès libre au savoir, l'expression des idées sans restriction et la participation constructive et démocratique au processus social. En fin de compte, il en va de la prospérité et du progrès intellectuel de tous les groupes humains. Une société peut envisager et réussir un développement viable, égal et juste en se basant sur la connaissance de sa propre culture et de son histoire, de ses caractéristiques identitaires et de celles des peuples que l'entourent.

Conclusion

« J'ai toujours imaginé le Paradis comme une espèce de bibliothèque. »

Jorge Luis Borges
(Écrivain et poète argentin,
1899-1986)

La bibliothèque publique doit aller au-delà des frontières que lui impose la culture dominante, médiatique, uniforme et homogène, dépouillée des particularités qui pourraient transmettre une certaine identité, valeur ou richesse. En tant qu'institution culturelle dédiée à l'information et à l'éducation, la bibliothèque publique doit offrir à sa communauté d'usagers le plus grand nombre possible d'options : la possibilité d'entendre toutes les voix, la sienne — ancestrale, traditionnelle ou moderne — et les voix étrangères. Ainsi, elle doit inclure les « autres », soit les secteurs sociaux qui, pour une raison ou une autre, ont été exclus ou oubliés : paysans, peuples autochtones, homosexuels, malades, personnes âgées, femmes, enfants, secteurs politiques...

La bibliothèque se doit d'être libre. Et, dans cette liberté, sans censure, sans tabou ni honte ou autre considération, elle doit étendre ses services au-delà des rayons et des murs. Elle doit être présente dans les salles de classe, dans les maisons, dans les centres communautaires... Elle ne doit pas s'isoler artificiellement derrière des boucliers virtuels. La bibliothèque publique se doit d'être accessible à tous, abstraction faite de la condition sociale, car les ressources qu'elle gère — les connaissances humaines — est le patrimoine ou l'héritage commun de l'humanité.

La bibliothèque doit à tout prix ouvrir des réseaux qui facilitent la récupération et la diffusion de l'héritage culturel de sa communauté. Donc, dès l'enregistrement de livres sonores qui concrétisent le miracle de la tradition orale jusqu'à la revitalisation du travail des narrateurs, qui sont en quelque sorte de vrais « livres vivants », toute mesure et activité sont dignes d'éloges si elles puisent dans l'imagination et réussissent à atteindre les objectifs prévus.

La bibliothèque doit fournir les outils pour recouvrer, capturer, perpétuer et divulguer les savoirs populaires et traditionnels. Elle doit faciliter l'usage et l'apprentissage, selon le cas, des ressources pour que la communauté tout entière puisse en profiter. Enfin, elle doit œuvrer à l'alphabétisation (plurielle, multilingue) de la communauté et à l'instruction et à la socialisation des enfants.

Le patrimoine culturel immatériel ou intangible est l'un des biens humains les plus appréciés, même quand son importance n'a pas encore été totalement reconnue. C'est l'héritage commun qui appartient à chaque personne, qu'importe sa race, sa langue ou sa religion. C'est ce qui rend chaque personne authentique. La bibliothèque peut gérer ce patrimoine. En fait, ce n'est pas très différent de ce qu'elle a toujours

fait depuis ses origines, quand un admirable bibliothécaire inconnu s'est mis à emmagasiner et à organiser de petites tablettes d'argile couvertes d'un enchevêtrement de caractères cunéiformes. ☉

Sources consultées

- IFLA (1994). *Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la bibliothèque publique* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] <http://www.ifla.org/VII/s8/unesco/fren.htm>
- ONU (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007]. <http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>
- ONU (1966). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/a_cesc_r_fr.htm
- UNESCO (1978). *The Bogotá Declaration. Intergovernmental Conference on Cultural Policies in Latin America and the Caribbean* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=12763&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- UNESCO (1982). *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=12762&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- UNESCO (1989). *Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=12779&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- UNESCO (1997). *Proclamation des chefs-d'œuvre* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=2226&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- UNESCO (1998). *Recommandations de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=12772&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- UNESCO (2001). *Report on the preliminary study on the advisability of regulating internationally through a new standard-setting instrument, the protection of traditional culture and folklore* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001225/122585e.pdf>
- UNESCO (2002). *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=2977&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- UNESCO (2003a). *Langues en danger* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=8270&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- UNESCO (2003b). *Trésors humains vivants* [en ligne] [consulté le 20 septembre 2007] http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=2243&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html